

Conseil Municipal

Le lundi 1^{er} décembre 2014, à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre FOUCHET, Maire.

Présents : Mmes BARDELOT Nicole, BARDY Marie-Christine, CROS Patricia, JACQUET Stéphanie, LAUGERAT Odile, RAIMBAULT Martine et TAILLANDIER Armelle, MM. ASSADET Alain, AUDIOT Francis, BERGERAULT Eric, BLAIN Claude, FERRIERE Laurent, FOUCHET Pierre, KOENIG Jean-Marc, NOUAT Christian, PHILIPPE Narcisse et REMANJON Patrice.

Absente excusée ayant délégué pouvoir : Mme FONTAINE Dorothee *ayant délégué pouvoir à M. REMANJON Patrice.*

Absente excusée : Mme CHARPENTIER Céline.

Secrétaire de séance : M. FERRIERE Laurent.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la dernière séance et passe à l'ordre du jour.

PRESENTATION AVANT-PROJET SOMMAIRE DES TRAVAUX ROUTE DES AIX : le Maître d'œuvre présente à l'assemblée l'avant-projet sommaire des travaux de voirie route des Aix. Plusieurs modifications ont été apportées au projet initial minorant le coût final qui reste estimé à 631 500 € H.T.

Après le départ du Maître d'œuvre, le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter ce projet et de poursuivre les démarches diverses jusqu'à sa finalisation. Le Conseil Municipal, à la majorité des membres (4 voix contre et 14 voix pour) accepte cet avant-projet sommaire.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT : Le Conseil Municipal décide de ne pas adopter le rapport établi pour le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement, des incohérences étant constatées dans les chiffres présentés. Un recours auprès de la Direction Départementale des Territoires sera fait pour apporter les rectifications utiles et une décision sera prise lors d'une prochaine réunion.

TERRAIN DU PRIEURE : le Maire informe l'assemblée que le bornage des parcelles formant la propriété des Consorts COLAS a été réalisé. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'acquérir 3 parcelles d'une superficie totale de 15 290 m² aux conditions proposées.

PLAN LOCAL DE L'HABITAT : le Maire fait part du compte-rendu des réunions auxquelles il a participé en informant l'assemblée qu'une prochaine réunion allait se tenir à la Communauté de Communes en Terres Vives.

RECONDUCTION DE CONVENTION AVEC MICADO : le Conseil Municipal accepte de reconduire la convention passée avec l'association MICADO (ludothèque ambulante) pour une intervention chaque 1^{er} mardi de chaque mois de janvier à décembre 2015 (hormis les vacances scolaires) à la salle des fêtes.

COMPTE-RENDU DES DIFFERENTES COMMISSIONS MUNICIPALES : l'adjointe chargée des relations avec les Ecoles indique au Conseil Municipal que les effectifs de la garderie municipale sont en hausse et il est évoqué la prochaine fête des Ecoles qui se déroulera le mardi 16 décembre à 14 h 30 à la Salle des Fêtes. L'adjoint en charge des espaces verts informe l'assemblée que les guirlandes de Noël ont été installées. L'élagage des haies sera réalisé par une entreprise locale aux conditions déjà définies. Le problème du manque de tractopelle est évoqué et sera étudié.

L'adjoint chargé de la voirie indique que les travaux en cours vont être terminés pour la fin de cette année.

L'adjointe chargée des animations parachève le déroulement du prochain repas des Aînés et de la distribution des colis à ceux qui ne pourront pas s'y rendre. L'édition du prochain bulletin municipal est prête et un exemplaire sera distribué dans chaque foyer avant les vœux du Maire prévus le 4 janvier.

La présentation du site de la Commune est faite au Conseil Municipal avec quasiment la totalité des rubriques utiles. Ce site sera ouvert avant la fin du mois de décembre.

L'adjointe chargée des Finances fait part de la réception d'une subvention du Ministère de l'Intérieur pour plusieurs travaux et acquisitions.

AFFAIRES DIVERSES :

Le Conseil Municipal décide de prévoir la création de 4 postes temporaires d'agent recenseur ainsi que des modalités de rémunération pour le prochain recensement de la population qui aura lieu du 15 janvier au 14 février 2015.

Le Conseil Municipal s'étonne de la hausse très significative des participations à verser au SMIRNE pour cette année. Il accepte donc de prévoir un transfert de crédits pour alimenter l'article 622 (manque de crédits constaté) du budget du Service des Eaux 2014 et pouvoir régler ces participations. Il autorise le Maire à signer une convention avec la Communauté de Communes en Terres Vives pour le reversement de la participation financière de Menetou-Salon aux Temps d'Activités Périscolaires organisés par la C.C.T.V. après versement récent par l'Etat du fonds d'amorçage prévu dans le cadre de la réforme des nouveaux rythmes scolaires.

Séance levée à 22 h 00